

## ÉTATS FINANCIERS

### RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a audité les états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le Comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



**Nathalie Fagnan, CPA, CA**  
Présidente et chef de la direction



**Luc Vermeersch, CPA, CA**  
Vice-président aux finances  
et aux infrastructures

Montréal, le 12 juin 2019

## ÉTATS FINANCIERS



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

**Rapport sur l'audit des états financiers***Opinion*

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Héma-Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Fondement de l'opinion*

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de

## ÉTATS FINANCIERS

non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurai relevée au cours de mon audit.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



**Roch Guérin, CPA auditeur, CA**  
Directeur principal

Montréal, le 12 juin 2019

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 (en milliers de dollars)

	2019 BUDGET	2019 RÉEL	2018 RÉEL
<b>REVENUS</b>			
Produits sanguins (note 3)	387 443	378 348	406 444
Subventions du gouvernement du Québec	34 434	32 747	28 089
Produits innovants	11 229	10 189	10 716
Intérêts	88	966	485
Expertise SIIATH	–	287	–
Autres	5 225	4 843	4 822
	<b>438 419</b>	<b>427 380</b>	<b>450 556</b>
<b>CHARGES (note 4)</b>			
Produits stables	279 274	251 690	264 038
Produits labiles	125 496	117 821	116 800
Produits innovants	33 649	30 944	30 044
Expertise SIIATH	–	1 060	–
	<b>438 419</b>	<b>401 515</b>	<b>410 882</b>
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE (avant les éléments suivants)</b>	<b>–</b>	<b>25 865</b>	<b>39 674</b>
Remise de l'excédent de l'exercice (note 5)	–	–	(39 674)
Remise de l'excédent de l'exercice précédent (note 5)	–	–	(11 343)
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>–</b>	<b>25 865</b>	<b>(11 343)</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>–</b>	<b>11 343</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>25 865</b>	<b>–</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 (en milliers de dollars)

	2019	2018
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 202</b>	<b>(1 112)</b>
<b>Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :</b>		
Dérivés	1 864	2 079
Cours du change	3	123
<b>Montant reclassé aux résultats</b>		
Dérivés	(2 079)	1 140
Cours du change	(123)	(28)
<b>(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice</b>	<b>(335)</b>	<b>3 314</b>
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 867</b>	<b>2 202</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS FINANCIERS

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2019 (en milliers de dollars)

	2019	2018
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 403	12 645
Débiteurs (note 6)	4 766	5 082
Stocks destinés à la vente (note 7)	61 641	54 353
Dérivés	1 864	2 079
	<b>85 674</b>	<b>74 159</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	36 814	34 064
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 9)	5 695	5 674
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	9 034	25 742
Dettes (note 11)	36 995	42 674
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 12)	11 854	11 487
	<b>100 392</b>	<b>119 641</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(14 718)</b>	<b>(45 482)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 13)	37 008	42 107
Charges payées d'avance	2 768	3 165
Stocks de fournitures	2 674	2 412
	<b>42 450</b>	<b>47 684</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<b>27 732</b>	<b>2 202</b>
Excédent cumulé lié aux activités (note 5)	25 865	–
Gains de réévaluation cumulés	1 867	2 202
	<b>27 732</b>	<b>2 202</b>
<b>Obligations contractuelles</b> (note 15)		
<b>Éventualités</b> (note 16)		

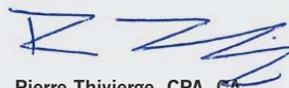
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



**Martine Carré**

Présidente du conseil d'administration



**Pierre Thivierge, CPA, CA**

Président du comité d'audit

## ÉTATS FINANCIERS

## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 (en milliers de dollars)

	2019 BUDGET	2019 RÉEL	2018 RÉEL
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE</b>	–	25 865	(11 343)
<b>Variation due aux immobilisations corporelles :</b>			
Acquisition	(12 059)	(3 774)	(5 029)
Amortissement	10 330	7 969	8 165
Perte à la disposition et radiation	–	816	298
Produit de disposition	–	88	–
	<b>(1 729)</b>	<b>5 099</b>	<b>3 434</b>
<b>Variation due aux autres actifs non financiers :</b>			
Acquisition des charges payées d'avance		(2 948)	(3 320)
Utilisation des charges payées d'avance		3 345	3 469
Acquisition des stocks de fournitures		(17 468)	(17 327)
Utilisation des stocks de fournitures		17 206	17 165
		<b>135</b>	<b>(13)</b>
<b>(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice</b>		(335)	3 314
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	<b>(1 729)</b>	<b>30 764</b>	<b>(4 608)</b>
<b>DETTE NETTE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	(45 482)	(45 482)	(40 874)
<b>DETTE NETTE, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(47 211)</b>	<b>(14 718)</b>	<b>(45 482)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS FINANCIERS

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 (en milliers de dollars)

	2019	2018
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Excédent (insuffisance) lié aux activités de l'exercice</b>	25 865	(11 343)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 969	8 165
Ajustement de la dette au taux effectif	50	54
Perte à la disposition et radiation d'immobilisations corporelles	816	298
(Perte) gain de change non réalisé sur la trésorerie et les éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en devises étrangères	(120)	95
	<b>34 580</b>	<b>(2 731)</b>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	316	3 761
Stocks destinés à la vente	(7 288)	1 652
Créditeurs et charges à payer	3 221	3 572
Subventions reportées du gouvernement du Québec	21	111
Avance du gouvernement du Québec	(16 708)	31 576
Passif au titre des avantages sociaux futurs	367	392
Charges payées d'avance	397	149
Stocks de fournitures	(262)	(162)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>14 644</b>	<b>38 320</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 245)	(4 504)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	88	–
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(4 157)</b>	<b>(4 504)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Marge de crédit	–	(20 006)
Augmentation de la dette	2 481	4 277
Remboursement de la dette	(8 210)	(8 466)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(5 729)</b>	<b>(24 195)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>4 758</b>	<b>9 621</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>12 645</b>	<b>3 024</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>17 403</b>	<b>12 645</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>		
Intérêts versés	946	1 111
Intérêts reçus	944	455
Acquisition d'immobilisations corporelles financées par les créditeurs et charges à payer	196	667

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS FINANCIERS

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38), continue son existence en vertu de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance* (RLRQ, chapitre H-1.1). Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et autres produits biologiques d'origine humaine de qualité. Héma-Québec fonctionne dans un environnement réglementé conformément aux exigences de la *Loi sur les aliments et drogues* (L.R.C. (1985), chapitre F-27) et de ses règlements afférents. Aux fins de sa mission, Héma-Québec répond également aux exigences et règlements de plusieurs normes canadiennes et internationales. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5 supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre 1-3), Héma-Québec n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Héma-Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations, la valorisation des stocks destinés à la vente, la provision pour équité salariale, la provision pour retrait des activités en production cellulaire ainsi que le passif au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

#### Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des éléments d'actifs financiers, de passifs financiers ainsi que les dérivés. Leur évaluation dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût
Clients et autres débiteurs	Coût
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	Coût
Avance du gouvernement du Québec	Coût
Dérivés	Juste valeur
Dettes et intérêts courus à payer	Coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Héma-Québec utilise les instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change. Les gains et les pertes latents sur les contrats de change sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à titre de gain ou perte de change dans les charges à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

## ÉTATS FINANCIERS

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Elle se compose des niveaux suivants :

*Niveau 1* : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés dans des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

*Niveau 2* : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

*Niveau 3* : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les instruments financiers dérivés sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations en juste valeur (la juste valeur des dérivés étant établie en fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement à savoir des prix ou indirectement à savoir des dérivés de prix).

### REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisés dans l'exercice dans lequel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont virées aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

### CHARGES

#### Régimes d'avantages sociaux

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Certains employés ont également des régimes à cotisations déterminées. De plus, Héma-Québec offre à ses salariés, regroupés sous « autres régimes », certains avantages postérieurs à l'emploi ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance maladie et d'assurance vie.

Le coût des avantages de retraite de l'exercice est calculé de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Il est déterminé par le coût net des avantages pour les services rendus de l'exercice, l'amortissement des gains et pertes actuariels ainsi que les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs moins le rendement prévu des actifs des régimes. Les modifications apportées aux régimes entraînent un coût des services rendus antérieurement qui est constaté comme charge dans l'exercice au cours duquel les modifications ont été apportées.

Les obligations au titre des avantages sociaux futurs sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les taux d'inflation, les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et l'évolution des coûts des soins de santé.

## ÉTATS FINANCIERS

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Régimes d'avantages sociaux (suite)

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement prévu des actifs, ces derniers sont évalués selon la méthode de la valeur liée au marché lissée sur une période de cinq ans.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, de l'écart entre l'expérience du régime et les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, ainsi que des modifications à ces hypothèses. Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants.

Lorsque l'excédent de la valeur ajustée de l'actif au titre des prestations constituées (soit la valeur de l'actif au titre des prestations constituées diminuée des pertes actuarielles nettes non amorties) est supérieur à l'avantage futur escompté (soit tout excédent susceptible d'être retiré ou toute réduction des cotisations futures) une provision pour moins-value est comptabilisée.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté dans l'état de la situation financière et représente, à la fin de l'exercice, la différence entre la valeur des obligations au titre des avantages sociaux futurs et la valeur des actifs du régime, à laquelle sont soustraits les gains et pertes actuariels non amortis et la provision pour moins-value.

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter, dans le poste trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de trésorerie lorsqu'ils sont détenus auprès de la même institution.

#### Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente se composent des stocks de produits sanguins (labiles et stables) et de produits innovants (sang de cordon, tissus humains et lait maternel). Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. La valeur recouvrable nette correspond au prix de vente estimatif moins les charges liées à la vente.

#### Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées au taux de change mensuel moyen. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière tandis que les éléments non monétaires sont évalués au taux de change mensuel moyen historique. Les fluctuations du cours du change donnent lieu à des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à titre de gain ou perte de change dans les charges à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

### PASSIFS

#### Avance du gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirme annuellement à Héma-Québec un niveau budgétaire pour l'acquisition de produits sanguins par les établissements hospitaliers. Ainsi, Héma-Québec comptabilise, au poste avance du gouvernement du Québec, les montants versés par le MSSS, lequel agit à titre de tiers payeur pour l'achat de produits labiles et stables, en lieu et place des établissements. Tout versement inférieur aux ventes de produits sanguins aux établissements devient une somme à recevoir du gouvernement alors que tout versement supérieur aux ventes de produits sanguins aux établissements fait l'objet d'une récupération du trop versé, selon un échéancier convenu entre le MSSS et Héma-Québec.

## ÉTATS FINANCIERS

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers d'Héma-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service aux durées suivantes :

Bâtiment, améliorations au bâtiment et autres	entre 10 et 25 ans
Matériel roulant et équipement	5 et 10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 et 10 ans
Équipement informatique et logiciel	3 ans
Développement informatique	5 et 7 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou en développement ne sont pas amortis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter cette baisse de valeur. Les moins-values sont passées en charges de l'exercice courant à l'état des résultats et de l'excédent cumulé et aucune reprise sur la réduction de valeur n'est constatée ultérieurement.

### OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. PRODUITS SANGUINS

Les tarifs budgétaires pour l'ensemble des produits sanguins sont déposés annuellement auprès de SigmaSanté qui est le groupe d'approvisionnement commun désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux conformément à la section VI de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*. Après consultation auprès du Comité de gestion, de l'approvisionnement et du financement du système du sang (CGAF), les tarifs budgétaires sont entérinés par SigmaSanté. Le CGAF est un comité consultatif pour la Direction de la biovigilance, laquelle relève de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire. Le CGAF a pour rôle de faire des recommandations portant sur les questions financières et comptables entourant l'approvisionnement en produits sanguins.

## ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires  
aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 4. CHARGES

					2019	2018
	PRODUITS STABLES	PRODUITS LABILES	PRODUITS INNOVANTS <sup>1</sup>	EXPERTISE SIIATH <sup>2</sup>	TOTAL	TOTAL
Produits stables	223 140	–	–	–	223 140	224 727
Salaires et charges sociales	4 971	85 650	11 382	500	102 503	99 196
Dépense de collectes	1 665	14 634	392	–	16 691	16 935
Fournitures médicales	673	9 871	5 545	–	16 089	15 378
Immeuble et locaux	759	10 428	281	44	11 512	10 615
Amortissement des immobilisations corporelles	932	6 663	374	–	7 969	8 165
(Gain) perte de change	(5 215)	(26)	(91)	–	(5 332)	8 121
Transport et livraison	61	4 064	752	–	4 877	4 781
Achat sang de cordon, cellules souches, produits labiles et tissus humains	–	3	4 283	–	4 286	4 925
Services achetés	8 035	(11 696)	7 276	419	4 034	3 784
Publicité et relations publiques	9	3 300	207	–	3 516	3 489
Technologie de l'information	1	2 936	15	51	3 003	3 327
Intérêts sur dette à long terme	–	943	–	–	943	977
Assurances	–	460	–	–	460	668
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	–	270	4	–	274	298
Autres intérêts et frais de banque	–	106	–	–	106	322
Autres charges	110	3 808	452	46	4 416	4 223
<b>Sous-total</b>	<b>235 141</b>	<b>131 414</b>	<b>30 872</b>	<b>1 060</b>	<b>398 487</b>	<b>409 931</b>
Plasma pour fractionnement <sup>3</sup>	13 647	(13 647)	–	–	–	–
Variation des stocks <sup>4</sup>	2 902	54	72	–	3 028	951
<b>Total</b>	<b>251 690</b>	<b>117 821</b>	<b>30 944</b>	<b>1 060</b>	<b>401 515</b>	<b>410 882</b>

<sup>1</sup> Les produits innovants regroupent les secteurs d'activité suivants : cellules souches, tissus humains et lait maternel.

<sup>2</sup> L'expertise SIIATH comprend les activités reliées au Système d'information intégré sur les activités transfusionnelles et d'hémovigilance confiées par le MSSS.

<sup>3</sup> Certaines charges engagées pour l'extraction du plasma du sang total sont réallouées aux produits stables en fonction des litres de plasma expédiés au fractionneur.

<sup>4</sup> La variation des stocks inclut les produits stables, le plasma pour fractionnement, les produits labiles, le sang de cordon, les tissus humains et le lait maternel.

## ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires  
aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 5. EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*, tout surplus de financement découlant de l'application des tarifs est versé au fonds général du fonds consolidé du revenu, à moins d'une entente préalable entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et Héma-Québec visant l'utilisation du surplus.

À cet effet, le 14 mars 2019, Héma-Québec a présenté, au ministre de la Santé et des Services sociaux, une demande visant l'utilisation du surplus découlant de l'exercice 2018-2019. Le 18 mars 2019, une lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux nous confirme de présenter le surplus d'opération à l'excédent cumulé pour une utilisation en 2019-2020.

Héma-Québec a remis l'excédent de l'exercice clos le 31 mars 2018 de 39,674 millions de dollars ainsi que celui de l'exercice clos le 31 mars 2017 de 11,343 millions de dollars tel que l'a demandé le ministre de la Santé et des Services sociaux. Cette récupération est faite en réduction des avances servant à financer les ventes de produits labiles et stables.

## 6. DÉBITEURS

	2019	2018
Taxes à la consommation	1 595	1 643
Clients	2 111	1 910
Autres débiteurs	1 060	1 529
	<b>4 766</b>	<b>5 082</b>

## 7. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2019	2018
Produits stables	34 944	31 390
Plasma pour fractionnement	21 903	17 931
Produits labiles	2 844	3 011
Sang de cordon	935	1 016
Tissus humains	862	904
Lait maternel	153	101
	<b>61 641</b>	<b>54 353</b>

## 8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
Fournisseurs	20 300	17 527
Salaires et vacances à payer	11 707	12 769
Charges sociales	3 843	2 716
Revenus reportés	895	981
Intérêts courus à payer	69	71
	<b>36 814</b>	<b>34 064</b>

## ÉTATS FINANCIERS

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 9. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En février 2019, le MSSS a autorisé Héma-Québec à reporter le solde excédentaire de subvention et à l'utiliser uniquement aux fins prévues. Les variations s'expliquent comme suit :

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	5 674	5 563
Subventions octroyées	34 477	33 763
Virement aux revenus : produits Synagis et autres services	(31 976)	(28 089)
Financement à recevoir pour l'expertise SIIATH	(771)	–
Récupération du MSSS	(1 709)	(5 563)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>5 695</b>	<b>5 674</b>

### 10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Héma-Québec est autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à instituer un régime d'emprunts en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce régime d'emprunts permet à Héma-Québec d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier.

Le montant autorisé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021 vise à combler les besoins n'excédant pas 94,6 millions de dollars. Les emprunts prévus dans le cadre de ce régime servent principalement au financement des découverts bancaires, à l'acquisition et au renouvellement d'actifs, au renouvellement de prêts et à la mise en place de projets visant l'amélioration de la sécurité des produits. Les conditions d'emprunts se font à des taux similaires ou équivalents à ceux du gouvernement du Québec. En vertu de ce régime, Héma-Québec n'a aucun emprunt sur la marge de crédit au 31 mars 2019 et 2018.

Héma-Québec dispose aussi d'une marge de crédit rotative de 15 millions de dollars auprès d'une institution financière dont les conditions peuvent être modifiées au gré de la banque. Cette marge de crédit est remboursable à tout moment et n'est pas utilisée en date du 31 mars 2019 et 2018.

### 11. DETTES

	2019	2018
Emprunts au Fonds de financement remboursables par des versements mensuels de 504 (capital seulement) (583 en 2018), à taux fixes variant de 1,54 % à 3,31 % (1,24 % à 3,09 % en 2018), échéant entre 2020 et 2033	25 726	29 921
Emprunts au Fonds de financement remboursables par des versements mensuels de 124 (capital seulement) (124 en 2018), à taux fixes variant de 1,80 % à 3,93 % (1,80 % à 3,93 % en 2018), renouvelables entre 2020 et 2023 et échéant entre 2024 et 2031	11 269	12 753
	<b>36 995</b>	<b>42 674</b>

Les remboursements en capital de la dette au cours des prochains exercices reflètent l'hypothèse du renouvellement aux mêmes conditions :

2020	7 536
2021	6 110
2022	5 395
2023	4 437
2024	3 695
2025 et suivantes	9 975

## ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires  
aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite et d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi. Les régimes de retraite ont fait l'objet d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2017. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs présentées au 31 mars 2019 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur les dernières évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des dernières années précédant le départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2019 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur cette dernière évaluation actuarielle.

Héma-Québec a également des régimes à cotisations déterminées dont l'engagement est limité à la valeur totale des comptes individuels des participants en vertu des régimes. Aucune charge n'est constatée dans ces régimes durant l'exercice.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants soit 11 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 13 ans pour le régime de retraite des employés non syndiqués, 6 ans pour le régime supplémentaire, 15 ans pour les régimes d'assurance vie et des soins médicaux et 2 ans pour les avantages postérieurs à l'emploi.

## CLASSIFICATION DU PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2019	2018
Régimes de retraite	5 203	4 807
Autres régimes	6 651	6 680
<b>Total du passif au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>11 854</b>	<b>11 487</b>

## RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2019		2018	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Actifs des régimes de retraite	262 362	–	242 663	–
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	231 804	6 097	228 178	5 674
<b>Situation d'excédent (déficit)</b>	<b>30 558</b>	<b>(6 097)</b>	<b>14 485</b>	<b>(5 674)</b>
Gain actuariel non amorti	(21 231)	(554)	(7 811)	(1 006)
Provision pour moins-value	(14 530)	–	(11 481)	–
<b>Passif au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice</b>	<b>(5 203)</b>	<b>(6 651)</b>	<b>(4 807)</b>	<b>(6 680)</b>

ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2019		2018	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, au début de l'exercice	228 178	5 674	212 191	5 614
Coût des avantages pour services rendus	12 252	4 119	11 904	3 454
Intérêts débiteurs sur l'obligation	12 049	97	11 246	96
Prestations versées	(9 198)	(4 244)	(7 098)	(3 446)
Coût des modifications	145	-	-	-
(Gain) perte actuariel	(11 622)	451	(65)	(44)
<b>Obligation au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice</b>	<b>231 804</b>	<b>6 097</b>	<b>228 178</b>	<b>5 674</b>

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE

	2019		2018	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice	242 663	-	219 133	-
Cotisations versées par l'employeur	8 664	-	8 661	-
Cotisations versées par les employés	5 593	-	5 413	-
Rendement prévu sur les actifs	12 995	-	11 799	-
Prestations versées	(9 198)	-	(7 098)	-
Gain actuariel sur les actifs	1 645	-	4 755	-
<b>Actifs des régimes de retraite, à la fin de l'exercice</b>	<b>262 362</b>	<b>-</b>	<b>242 663</b>	<b>-</b>

JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES AU 31 MARS

	2019		2018	
Obligations	32 048	12 %	63 708	26 %
Actions	43 221	17 %	44 652	18 %
Autres	182 654	71 %	135 101	56 %
<b>Total</b>	<b>257 923</b>	<b>100 %</b>	<b>243 461</b>	<b>100 %</b>

## ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires  
aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

## RENDEMENT RÉEL SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

	2019	2018
Rendement prévu des actifs	12 995	11 799
Rendement réel des actifs	14 640	16 554
<b>Gain actuariel sur les actifs</b>	<b>1 645</b>	<b>4 755</b>
Taux de rendement réel	5,97 %	7,44 %

## COÛT DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DE L'EXERCICE

	2019		2018	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût net des avantages pour services rendus	6 659	4 119	6 491	3 454
Coût des modifications	145	–	–	–
Amortissement des pertes actuarielles	153	–	575	–
Variation de la provision pour moins-value	3 049	–	2 436	–
<b>Coût au titre des avantages</b>	<b>10 006</b>	<b>4 119</b>	<b>9 502</b>	<b>3 454</b>
Intérêts débiteurs sur l'obligation	12 049	97	11 246	96
Rendement prévu des actifs	(12 995)	–	(11 799)	–
<b>Intérêts au titre des avantages</b>	<b>(946)</b>	<b>97</b>	<b>(553)</b>	<b>96</b>
<b>Coût total au titre des avantages</b>	<b>9 060</b>	<b>4 216</b>	<b>8 949</b>	<b>3 550</b>

## PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2019		2018	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
<b>Obligation au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars</b>				
Taux d'actualisation	5,50 %	2,40 %	5,30 %	2,80 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %	3,40 %	3,40 %
Taux d'inflation	2,00 %	–	2,15 %	–
<b>Coût des prestations pour les exercices clos le 31 mars</b>				
Taux d'actualisation	5,30 %	2,80 %	5,30 %	2,70 %
Taux de rendement prévu des actifs	5,30 %	–	5,30 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,40 %	3,40 %	3,40 %	3,40 %
<b>Facteurs démographiques</b>				
Mortalité	CPM-2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B		CPM-2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B	

ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2019					
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
<b>Coût</b>							
Solde de début	2 140	48 913	30 230	4 755	12 928	17 627	116 593
Acquisitions	–	1 193	944	180	1 192	265	3 774
Dispositions et radiation	–	(1 153)	(1 206)	(17)	(619)	(667)	(3 662)
<b>Solde à la fin*</b>	<b>2 140</b>	<b>48 953</b>	<b>29 968</b>	<b>4 918</b>	<b>13 501</b>	<b>17 225</b>	<b>116 705</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde de début	–	28 471	19 473	4 272	11 415	10 855	74 486
Amortissement de l'exercice	–	2 534	2 453	103	972	1 907	7 969
Dispositions et radiation	–	(956)	(1 106)	(17)	(616)	(63)	(2 758)
<b>Solde à la fin</b>	<b>–</b>	<b>30 049</b>	<b>20 820</b>	<b>4 358</b>	<b>11 771</b>	<b>12 699</b>	<b>79 697</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>2 140</b>	<b>18 904</b>	<b>9 148</b>	<b>560</b>	<b>1 730</b>	<b>4 526</b>	<b>37 008</b>
		2018					
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
<b>Coût</b>							
Solde de début	2 140	47 440	30 028	4 711	12 833	16 541	113 693
Acquisitions	–	1 703	1 391	46	803	1 086	5 029
Dispositions et radiation	–	(230)	(1 189)	(2)	(708)	–	(2 129)
<b>Solde à la fin*</b>	<b>2 140</b>	<b>48 913</b>	<b>30 230</b>	<b>4 755</b>	<b>12 928</b>	<b>17 627</b>	<b>116 593</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde de début	–	25 997	18 051	4 174	10 988	8 942	68 152
Amortissement de l'exercice	–	2 500	2 523	98	1 131	1 913	8 165
Dispositions et radiation	–	(26)	(1 101)	–	(704)	–	(1 831)
<b>Solde à la fin</b>	<b>–</b>	<b>28 471</b>	<b>19 473</b>	<b>4 272</b>	<b>11 415</b>	<b>10 855</b>	<b>74 486</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>2 140</b>	<b>20 442</b>	<b>10 757</b>	<b>483</b>	<b>1 513</b>	<b>6 772</b>	<b>42 107</b>
*Le solde à la fin inclut les immobilisations corporelles en cours de développement suivantes :							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
2019	–	1 036	88	91	410	121	1 746
2018	–	1 151	931	–	176	738	2 996

## ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires  
aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

## Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec est exposée à différents risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

## I. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une entité manque à l'une de ses obligations liées à un instrument financier et, de ce fait, amène l'autre entité à subir une perte financière. Héma-Québec est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leur obligation financière, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligation financière de tierces parties ayant des caractéristiques similaires et économiques qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers d'Héma-Québec qui sont exposés à un risque de crédit comprennent les postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, clients, autres débiteurs et dérivés.

Le risque de crédit lié au poste trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Le risque de crédit imputable aux clients est limité puisque ces derniers sont principalement des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces créances sont recouvrables au cours de l'exercice subséquent.

Les autres débiteurs incluent principalement des montants à recevoir en vertu d'ententes contractuelles avec des fournisseurs. Le risque de crédit est limité puisque ces montants à recevoir sont prévus aux contrats et qu'Héma-Québec a respecté ses obligations d'achat. Ces montants sont recouvrables dans les 60 jours suivant la fin d'exercice.

Le risque de crédit imputable aux dérivés est limité puisque Héma-Québec transige avec le Fonds de financement jouissant d'une cote de crédit élevée attribuée par des agences de notation nationales.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des instruments financiers d'Héma-Québec exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé et totalise 22,5 millions de dollars (18,2 millions de dollars en 2018). Au cours de l'exercice, 80 milliers de dollars ont été dépréciés (aucun au 31 mars 2018) et la direction estime que la qualité du crédit de tous les instruments qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance est bonne à la date des états financiers.

## II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Héma-Québec ne dispose pas des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'Héma-Québec ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

Héma-Québec gère activement le solde de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie qui découlent de son exploitation et considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les facilités de crédit sont présentées à la note 10.

ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

II. Risque de liquidité (suite)

Au 31 mars 2019 et 2018, les échéances contractuelles des passifs financiers sont les suivantes :

	2019			TOTAL	VALEUR COMPTABLE
	2020	2021	2022 ET SUIVANTES		
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	32 007	–	–	32 007	32 007
Avance du gouvernement du Québec	9 034	–	–	9 034	9 034
Intérêts sur les dettes	881	719	2 150	3 750	3 597
Dettes	7 496	6 078	23 421	36 995	37 148
<b>Total des instruments financiers non dérivés</b>	<b>49 418</b>	<b>6 797</b>	<b>25 571</b>	<b>81 786</b>	<b>81 786</b>

	2018			TOTAL	VALEUR COMPTABLE
	2019	2020	2021 ET SUIVANTES		
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	30 296	–	–	30 296	30 296
Avance du gouvernement du Québec	25 742	–	–	25 742	25 742
Intérêts sur les dettes	973	803	2 354	4 130	3 945
Dettes	8 105	7 331	27 238	42 674	42 859
<b>Total des instruments financiers non dérivés</b>	<b>65 116</b>	<b>8 134</b>	<b>29 592</b>	<b>102 842</b>	<b>102 842</b>

III. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctue en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Héma-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

Héma-Québec est assujettie à un risque de flux de trésorerie en ce qui concerne l'utilisation de sa marge de crédit portant intérêt à un taux variable. Héma-Québec juge qu'elle est peu exposée à ce risque.

Les dettes d'Héma-Québec portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt, relativement aux flux de trésorerie, auquel Héma-Québec est exposée est minime puisqu'Héma-Québec n'a pas l'intention de les rembourser avant l'échéance.

## ÉTATS FINANCIERS

Notes complémentaires  
aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

## 14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## III. Risque de marché (suite)

*Risque de change :*

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec réalise ses achats de produits stables essentiellement en dollars américains et est donc exposée aux fluctuations de cette devise. Héma-Québec s'est dotée d'une politique de gestion de risque de change et a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change notamment par contrats de change. Afin de gérer le risque de change afférent à l'achat de produits stables, de fournitures médicales, de dépenses de collectes, de cellules souches, de sang de cordon et de tissus humains, Héma-Québec s'est engagée à acheter des devises américaines pour couvrir 90 % de ses besoins estimés en devises, par 26 contrats de change pour un montant de 156 millions de dollars américains au taux de 1,324 pour la période du 4 avril 2019 au 19 mars 2020 (en 2018, 26 contrats de change pour un montant de 156 millions de dollars américains au taux de 1,276 pour la période du 3 avril 2018 au 14 mars 2019).

Au 31 mars 2019, des gains non réalisés sur les contrats de change au montant de 1,9 million de dollars sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation (gains non réalisés de 2 millions de dollars au 31 mars 2018) et ils sont évalués en fonction de l'écart entre les taux d'achat des devises selon les contrats de change et le taux de 1,3363 non ajusté coté sur un marché actif pour des instruments identiques (1,2894 au 31 mars 2018).

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers libellés en devises :

	2019	2018
<b>DOLLARS AMÉRICAINS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 285	8 863
Clients et autres débiteurs	663	897
Fournisseurs	5 756	4 145
<b>EURO</b>		
Fournisseurs	150	152
<b>AURES DEVICES</b>		
Fournisseurs	1	8

Une variation du cours du dollar américain de 3 % (5 % en 2018), correspondant à la volatilité observée sur le marché au cours des 12 derniers mois, n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités ni sur les gains et pertes de réévaluation en s'appuyant sur les actifs et passifs financiers libellés en devises détenus par Héma-Québec à la date des états financiers.

## ÉTATS FINANCIERS

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres des tableaux sont  
en milliers de dollars, sauf  
indication contraire)

### 15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des 19 prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, des options de renouvellement pouvant aller jusqu'à 10 ans. Les charges de loyers de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élèvent à 3,7 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2018) pour les locaux.

Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme totalisent 37,1 millions de dollars (37,4 millions de dollars au 31 mars 2018) et s'établissent comme suit :

2020	3 501
2021	3 444
2022	3 380
2023	3 294
2024	3 041
2025 et suivantes	20 476

### 16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, Héma-Québec est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision suffisante a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'Héma-Québec.

### 17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Héma-Québec est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président et chef de la direction d'Héma-Québec.

Héma-Québec n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

### 18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

## RAPPORT DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements financiers contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôle interne ayant pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce système comprend notamment les politiques et directives d'Hydro-Québec, de même que la communication aux employés des règles d'éthique et du *Code de conduite* de celle-ci, afin d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires de l'entreprise, dans le respect des lois et règlements qui la régissent. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et directives d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration approuve les règles de gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés par l'entremise de son Comité de vérification, lequel est composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ou de l'une de ses filiales. Il incombe au Comité de vérification de recommander au Conseil d'administration d'approuver les états financiers consolidés. Le Comité de vérification rencontre la Direction, les auditeurs indépendants et le vérificateur interne afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôle interne d'Hydro-Québec. Les auditeurs indépendants et le vérificateur interne ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2018 et 2017 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

*/s/ Jacynthe Côté*  
Présidente du Conseil d'administration

*/s/ Éric Martel*  
Président-directeur général

*/s/ Jean-Hugues Lafleur*  
Vice-président exécutif et  
chef de la direction financière et du risque

Montréal, Québec  
Le 15 février 2019

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Ministre des Finances du Québec

**RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****OPINION**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Hydro-Québec (le « groupe »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat étendu, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »).

**FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**AUTRES INFORMATIONS**

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états;
- des informations contenues dans le document devant s'intituler *Annual Report – Form 18-K*, autres que les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce Rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le document devant s'intituler *Annual Report – Form 18-K* après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans ce document, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

**RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux PCGR des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et nous assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

**RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables expliqués à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les associés de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup> et d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>2</sup> responsables de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs indépendants est délivré sont respectivement André Dugal et Laurent Liagre.

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>2</sup>

/s/ Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA  
Vérificatrice générale du Québec

Montréal, Québec  
Le 15 février 2019

1. FCPA auditeur FCA, permis de comptabilité publique n° A110618  
2. CPA auditeur CA, permis de comptabilité publique n° A129122

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2018	2017
<b>Produits</b>	20	<b>14 370</b>	13 468
<b>Charges</b>			
Exploitation		<b>2 843</b>	2 664
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	18	<b>(340)</b>	(322)
Achats d'électricité et de combustible		<b>2 167</b>	2 005
Amortissement	4	<b>2 685</b>	2 686
Taxes	5	<b>1 111</b>	1 076
		<b>8 466</b>	8 109
<b>Bénéfice avant frais financiers</b>		<b>5 904</b>	5 359
Frais financiers	6	<b>2 712</b>	2 513
<b>Bénéfice net</b>		<b>3 192</b>	2 846

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2018	2017
<b>Bénéfice net</b>		<b>3 192</b>	2 846
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Variation nette des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	16	<b>215</b>	(271)
Variation nette des avantages sociaux futurs	18	<b>469</b>	(387)
Écarts de conversion des états financiers des établissements à l'étranger		<b>3</b>	(2)
		<b>687</b>	(660)
<b>Résultat étendu</b>		<b>3 879</b>	2 186

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**BILANS CONSOLIDÉS**

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2018	2017
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 335	537
Placements temporaires		884	1 112
Clients et autres débiteurs	15	2 713	2 487
Instruments dérivés	15	72	69
Actifs réglementaires	3	203	133
Matériaux, combustible et fournitures		264	228
		<b>5 471</b>	4 566
Immobilisations corporelles	7	64 966	63 990
Actifs incorporels	8	877	871
Placements	9	1 022	890
Instruments dérivés	15	121	19
Actifs réglementaires	3	3 863	4 747
Autres actifs	10	669	686
		<b>76 989</b>	75 769
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Emprunts		8	8
Créditeurs et charges à payer		2 135	2 439
Dividende à payer	16	2 394	2 135
Intérêts courus		914	895
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	62	65
Instruments dérivés	15	80	187
Passifs réglementaires	3	80	78
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	3 151	1 183
		<b>8 824</b>	6 990
Dette à long terme	12	42 910	43 825
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	811	799
Instruments dérivés	15	28	22
Passifs réglementaires	3	714	478
Autres passifs	13	2 219	3 649
Dette à perpétuité	14	274	251
		<b>55 780</b>	56 014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	16	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		18 741	17 972
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(1 906)	(2 591)
		<b>21 209</b>	19 755
		<b>76 989</b>	75 769
Engagements et éventualités	19		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Geneviève Brouillette

Membre du Comité de vérification

/s/ Jacynthe Côté

Présidente du Conseil d'administration

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017		4 374	17 972	(2 591)	19 755
Ajustements liés à une modification de convention comptable	2	–	(29)	(2)	(31)
Bénéfice net		–	3 192	–	3 192
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	687	687
Dividende	16	–	(2 394)	–	(2 394)
Solde au 31 décembre 2018		4 374	18 741	(1 906)	21 209
Solde au 31 décembre 2016		4 374	17 261	(1 931)	19 704
Bénéfice net		–	2 846	–	2 846
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	(660)	(660)
Dividende	16	–	(2 135)	–	(2 135)
Solde au 31 décembre 2017		4 374	17 972	(2 591)	19 755

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2018	2017
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net		3 192	2 846
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	4	2 685	2 686
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt		203	190
Déficit du coût net constaté par rapport aux sommes versées au titre des avantages sociaux futurs		(146)	(200)
Gain lié à la cession partielle d'une filiale	9	(277)	–
Autres		118	255
Actifs et passifs réglementaires		(57)	137
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	17	(420)	(336)
		5 298	5 578
<b>Activités d'investissement</b>			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(3 292)	(3 647)
Ajouts aux actifs incorporels		(110)	(107)
Cession partielle d'une filiale, déduction faite de la trésorerie cédée		160	–
Variation nette des placements temporaires et du fonds d'amortissement	10	215	492
Autres		70	15
		(2 957)	(3 247)
<b>Activités de financement</b>			
Émission de dette à long terme		1 828	1 207
Remboursement de dette à long terme		(1 778)	(1 417)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		3 737	4 964
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit		(3 200)	(5 596)
Variation nette des emprunts		(18)	(8)
Dividende versé		(2 135)	(2 146)
Autres		13	(31)
		(1 553)	(3 027)
<b>Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>		10	(10)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		798	(706)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		537	1 243
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		1 335	537
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	17		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Note 1 Principales conventions comptables**

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »).

La Direction est d'avis que ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec.

La Direction a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 15 février 2019, date d'approbation des présents états financiers consolidés par le Conseil d'administration, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

**RÉGLEMENTATION**

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie de l'énergie (la « Régie ») la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. La loi prévoit également que les tarifs sont déterminés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et à dégager un rendement raisonnable sur la base de tarification. Les tarifs du Transporteur sont établis selon une méthode fondée uniquement sur le coût du service. En ce qui concerne le Distributeur, ses tarifs sont assujettis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à un mécanisme de réglementation incitative qui s'appliquera pour une période initiale de quatre ans. En vertu de ce mécanisme, les tarifs de l'année tarifaire 2018-2019 ont été fixés selon la méthode du coût du service, tandis que ceux des trois années suivantes seront établis selon une formule paramétrique.

Par ailleurs, les tarifs du Transporteur et du Distributeur sont assujettis à un mécanisme de traitement des écarts de rendement.

Les PCGR des États-Unis reconnaissent que la réglementation des tarifs peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou de devoir régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Si le Transporteur ou le Distributeur détermine qu'il est probable que certains coûts engagés pourront être recouverts dans les tarifs futurs, ces coûts sont reportés et comptabilisés à titre d'actifs. S'il est probable que le Transporteur ou le Distributeur devra rembourser des montants à la clientèle, ou si des coûts ont été recouverts alors qu'ils seront engagés ultérieurement, un passif est comptabilisé. Les soldes de ces actifs et de ces passifs sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées par la Régie.

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, une perte ou un gain est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle le jugement est formulé.

**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et des entités à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Les placements sur lesquels Hydro-Québec exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Ils sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats de ces placements est comptabilisée dans les résultats. Les dividendes reçus sont portés en diminution de la valeur comptable des placements.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers selon les PCGR des États-Unis exige que la Direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir relativement aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, qui comprennent des montants estimés pour l'électricité livrée mais non facturée, la valeur comptable des actifs et passifs réglementaires, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins du calcul de la charge d'amortissement ainsi que les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les passifs au titre des avantages sociaux futurs. Ces taux reposent sur des hypothèses économiques et actuarielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

**PRODUITS**

Hydro-Québec approvisionne le marché québécois en électricité et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros au Canada et aux États-Unis. La quasi-totalité des produits des activités ordinaires provient de contrats de vente d'électricité conclus avec des clients. Ces ventes sont comptabilisées progressivement en fonction de l'électricité livrée et du montant qu'Hydro-Québec est en droit de facturer aux clients, soit selon les tarifs réglementés, soit selon les dispositions des contrats.

Exercices terminés les  
31 décembre 2018 et 2017

Les montants indiqués dans  
les tableaux sont exprimés en  
millions de dollars canadiens,  
sauf indication contraire.

*Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.*

**NOTE 1**  
**PRINCIPALES CONVENTIONS**  
**COMPTABLES (SUITE)****CONVERSION DES DEVICES**

Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats.

Les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis selon la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements à l'étranger sont présentés dans les Autres éléments du résultat étendu.

**INSTRUMENTS FINANCIERS****TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

**PLACEMENTS TEMPORAIRES**

Les placements temporaires, classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente, sont constitués d'instruments du marché monétaire dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les revenus tirés de ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

**DÉBITEURS – CLIENTS**

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Celle-ci est établie en fonction du statut des dossiers clients et de l'historique de recouvrement pour chaque groupe d'âges des comptes. Les débiteurs sont radiés dans la période au cours de laquelle les comptes sont jugés irrécouvrables.

**AUTRES DÉBITEURS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les autres débiteurs présentés sous Clients et autres débiteurs ainsi que les obligations à long terme détenues dans le fonds d'amortissement, présentées sous Autres actifs, diminués des pertes de valeur s'il y a lieu, de même que les emprunts, les passifs financiers présentés sous Créditeurs et charges à payer, le dividende à payer, les intérêts courus, la dette à long terme, les passifs financiers présentés sous Autres passifs et la dette à perpétuité, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais d'émission ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

**INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats au cours de la période où elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Sont présentés dans le bilan les soldes nets des instruments dérivés transigés avec une même contrepartie qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire, déduction faite de la trésorerie reçue ou versée en vertu d'ententes d'échange de garanties, et pour lesquels les conditions permettant la compensation sont réunies.

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques d'affaires, Hydro-Québec a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et de l'aluminium. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures et documente ces relations en bonne et due forme, notamment en rattachant les instruments dérivés soit à des actifs ou à des passifs précis présentés dans le bilan, soit à des opérations futures probables. Hydro-Québec s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu. Les montants comptabilisés à ce titre sont reclassés dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne réunit plus les conditions de couverture, s'il est expiré, vendu, résilié ou exercé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes cumulés antérieurement dans les Autres éléments du résultat étendu continuent d'être reportés en vue d'être reclassés dans les résultats au cours des mêmes périodes que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, ou s'il devient probable que les transactions futures couvertes ne se réaliseront pas, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert. Les variations compensatoires de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de cet élément et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Les flux de trésorerie attribuables aux instruments dérivés désignés comme couvertures sont présentés dans l'état des flux de trésorerie selon le même classement que l'élément couvert.

**NOTE 1**  
**PRINCIPALES CONVENTIONS**  
**COMPTABLES (SUITE)**

Hydro-Québec évalue ses contrats pour déterminer s'ils répondent à la définition d'un dérivé ou s'ils comportent un dérivé incorporé qui doit être séparé de son contrat hôte. Si tel est le cas, le contrat ou le dérivé incorporé en question est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan.

Tous les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement net et dont le prix est étroitement lié à l'élément non financier acheté ou vendu sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

**JUSTE VALEUR**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels Hydro-Québec peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- niveau 3 : données non observables.

**MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES**

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, de même que celle des ententes conclues avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement et correspondant à la définition d'un passif, sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute le mois suivant la date de mise en service. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40-120 ans
Production thermique	15-50 ans
Postes et lignes de transport	30-85 ans
Postes et lignes de distribution	25-70 ans
Autres immobilisations corporelles	5-50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est comptabilisé dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

**CONTRATS DE LOCATION**

Les contrats de location-acquisition, qui ont pour effet de transférer à Hydro-Québec la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué, sont présentés dans le poste Immobilisations corporelles. Ils sont comptabilisés à la date de leur entrée en vigueur, soit à la juste valeur du bien loué, soit, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. Les contrats de location-acquisition sont amortis sur la durée de vie utile de l'actif ou sur la durée du contrat, si celle-ci est moindre.

Les paiements relatifs aux contrats de location-exploitation, en vertu desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, sont comptabilisés dans les résultats pendant toute la durée du contrat.

**ACTIFS INCORPORELS**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé s'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Le cas échéant, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, comme les logiciels et les licences, sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement de ces actifs se fait sur des périodes allant de 3 à 24 ans.

**NOTE 1**  
**PRINCIPALES CONVENTIONS**  
**COMPTABLES (SUITE)****FRAIS FINANCIERS CAPITALISÉS**

Les frais financiers capitalisés dans les immobilisations en cours et dans les logiciels développés en interne sont établis en fonction du coût des capitaux empruntés et sont comptabilisés en réduction des frais financiers dans les résultats consolidés. Les frais financiers capitalisés liés à des activités à tarifs réglementés de transport ou de distribution tiennent également compte du rendement des capitaux propres des activités visées. La partie qui correspond au rendement des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

**DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME**

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables si des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif de type fin de carrière (le « Régime de retraite ») ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (collectivement, les « Autres régimes »). Tous les régimes d'avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec sont à prestations déterminées.

**RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS  
AU DÉPART À LA RETRAITE**

Le Régime de retraite est un régime contributif entièrement capitalisé qui offre des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %. Les autres avantages postérieurs au départ à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement.

Hydro-Québec comptabilise ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite après déduction de la juste valeur de leur actif respectif.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la Direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé et à l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date du bilan.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées et pour estimer le coût des services rendus ainsi que les intérêts sur les obligations sont fondés sur la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure. Ces taux d'actualisation tiennent compte du montant et des différentes échéances de paiement des prestations projetées de chaque régime.
- Les gains et les pertes actuariels sont initialement comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, un montant au titre du gain actuariel ou de la perte actuarielle est amorti dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le coût des (crédit pour les) services passés découlant des modifications au Régime de retraite et aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite est initialement comptabilisé dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, ce coût est amorti dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à la juste valeur des autres catégories d'actifs.

La composante du coût net constaté de l'exercice qui correspond au coût des services rendus est comptabilisée à titre de charge d'exploitation, déduction faite du montant capitalisé dans les actifs.

Les intérêts sur les obligations, le rendement prévu des actifs, l'amortissement de la perte actuarielle nette et l'amortissement du coût des (crédit pour les) services passés sont comptabilisés dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs. Ces composantes ne sont pas capitalisées dans les actifs.

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés en tant qu'actif réglementaire.

**NOTE 1**  
**PRINCIPALES CONVENTIONS**  
**COMPTABLES (SUITE)****AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Les avantages postérieurs à l'emploi découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui offrent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire en cas d'invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé.

Le coût et l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au moment où survient l'événement donnant naissance à l'obligation de verser des prestations. Le coût de ces avantages est comptabilisé dans les résultats de la période. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés comme ceux du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à la différence près que la période d'amortissement est déterminée en fonction de la durée résiduelle moyenne des invalidités.

**OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS**

Hydro-Québec comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices ultérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice courant à titre de charge de désactualisation, et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et le montant correspondant est soit ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause, soit déduit jusqu'à concurrence de sa valeur comptable, tout excédent étant alors comptabilisé dans les résultats. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les coûts réels engagés pour régler les obligations liées

à la mise hors service d'immobilisations sont portés en diminution des passifs. Lors du règlement final d'une telle obligation, l'écart entre le solde de l'obligation et le coût réel engagé est comptabilisé à titre de gain ou de perte dans les résultats.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service. Hydro-Québec révisé périodiquement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

**ENTENTES CONCLUES AVEC DES COMMUNAUTÉS LOCALES**

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement. S'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

**OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec réalise des ventes d'électricité et d'autres opérations commerciales avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Par ailleurs, à titre de société d'État du gouvernement du Québec, Hydro-Québec fournit à celui-ci des données financières établies sur la base des Normes internationales d'information financière aux fins de la préparation par le gouvernement de ses états financiers consolidés.

**Note 2 Modifications de conventions comptables****MODIFICATIONS RÉCENTES****COMPTABILITÉ DE COUVERTURE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Hydro-Québec a adopté de façon anticipée l'Accounting Standards Update (l'« ASU ») 2017-12, *Derivatives and Hedging (Topic 815): Targeted Improvements to Accounting for Hedging Activities*, publiée par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB »). Cette ASU modifie les exigences relatives aux relations de couverture dans le but de simplifier la mise en application de la comptabilité de couverture et d'accroître la transparence des informations fournies dans les états financiers à l'égard des activités de gestion des risques d'une entité.

L'ASU 2017-12 a été appliquée selon une approche rétrospective modifiée. Pour les relations de couverture de flux de trésorerie, son adoption a conduit à la non-comptabilisation de la partie inefficace des relations existantes dans les résultats. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette modification a entraîné une augmentation de 2 M\$ des bénéfices non répartis et une diminution équivalente du cumul des autres éléments du résultat étendu. Par ailleurs, l'ASU simplifie la mise en application de la comptabilité de couverture de juste valeur, ce qui s'est traduit par une hausse de 31 M\$ de la dette à long terme et par une baisse équivalente des bénéfices non répartis. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

**NOTE 2**  
**MODIFICATIONS**  
**DE CONVENTIONS**  
**COMPTABLES (SUITE)****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Hydro-Québec a adopté l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette ASU clarifie la présentation et le classement de certains éléments dans l'état des flux de trésorerie. Elle a été appliquée selon une approche rétrospective intégrale et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Hydro-Québec a adopté l'ASU 2016-01, *Financial Instruments—Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette ASU fournit des directives liées à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle a été appliquée selon une approche rétrospective modifiée et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

**PRODUITS**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Hydro-Québec a adopté l'Accounting Standards Codification (l'« ASC ») 606, *Revenue from Contracts with Customers*. Cette norme fournit des directives liées à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Elle a été appliquée selon une approche rétrospective modifiée aux contrats non achevés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

**ACTIFS INCORPORELS**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2018, Hydro-Québec a adopté de façon anticipée l'ASU 2018-15, *Intangibles—Goodwill and Other—Internal-Use Software (Subtopic 350-40): Customer's Accounting for Implementation Costs Incurred in a Cloud Computing Arrangement That Is a Service Contract*. Cette ASU précise qu'une entité doit appliquer les directives concernant les logiciels développés en interne pour déterminer si les coûts liés à la mise en œuvre d'une entente d'hébergement infonuagique considérée comme un contrat de service doivent être comptabilisés à titre de charges d'exploitation ou reportés et amortis sur la durée du contrat. Elle a été appliquée selon une approche prospective et n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

**NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ADOPTÉES****CONTRATS DE LOCATION**

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02, *Leases (Topic 842)*. Cette ASU fournit des directives liées à la définition, à la comptabilisation et à la présentation des contrats de location, et exige notamment que les preneurs de contrats de location comptabilisent un actif et un passif pour tous les contrats de plus de douze mois de type location-acquisition ou de type location-exploitation.

En janvier 2018, le FASB a publié l'ASU 2018-01, *Leases (Topic 842): Land Easement Practical Expedient for Transition to Topic 842*. Cette ASU fournit une mesure de simplification qui permet de ne pas réévaluer en fonction de l'ASC 842, *Leases*, les ententes de servitude existantes ou expirées à la date d'adoption de cette norme, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et n'ayant pas été comptabilisées précédemment à titre de contrats de location selon l'ASC 840, *Leases*. De plus, elle précise que les ententes de servitude doivent être analysées en fonction de l'ASC 842 préalablement à l'application des exigences de l'ASC 350, *Intangibles—Goodwill and Other*, afin de déterminer si elles correspondent à la définition d'un contrat de location.

En juillet 2018, le FASB a publié l'ASU 2018-11, *Leases (Topic 842): Targeted Improvements*. Cette ASU propose aux entités une méthode de transition supplémentaire qui permet de comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale de l'ASC 842 à titre d'ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis à la date d'adoption de la norme, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle précise également que les bailleurs peuvent, à certaines conditions, appliquer une mesure de simplification leur permettant de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives d'un contrat.

Ces ASU s'appliqueront selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Hydro-Québec entend se prévaloir de la mesure de simplification permettant de ne pas réévaluer ses ententes de servitude et maintenir le classement des contrats de location évalués selon l'ASC 840. Elle prévoit également opter pour la méthode de transition supplémentaire proposée par l'ASU 2018-11. Hydro-Québec achève son analyse et estime que l'adoption de ces ASU entraînera une augmentation non significative des actifs et des passifs en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

En juin 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-13, *Financial Instruments—Credit Losses (Topic 326): Measurement of Credit Losses on Financial Instruments*. Cette ASU fournit de nouvelles directives quant à la dépréciation des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

**Note 3** Réglementation**TARIFS****TRANSPORT**

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2018 et 2017 ont été fixés par les décisions D-2018-035 et D-2017-049 de la Régie, avec effet respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,0 % en 2018 et à 6,80 % en 2017. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables réglementaires adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités à tarifs réglementés.

**ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES**

	Années prévues d'amortissement	2018	2017
<b>Actifs réglementaires</b>			
Avantages sociaux futurs	À partir de 2019	2 880	3 667
Coûts liés à une entente de suspension	2019-2022	473	482
Coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique	2019-2028	472	572
Coûts liés au projet de remplacement des disjoncteurs de modèle PK	2019-2021	76	99
Écarts liés aux approvisionnements en électricité <sup>a</sup>	2019	37	–
Écarts dans le coût de retraite <sup>a</sup>	2019-2020	12	2
Écarts de revenus liés aux aléas climatiques <sup>a</sup>		–	3
Autres	2019-2047	116	55
		<b>4 066</b>	4 880
Moins			
Tranche à court terme		203	133
		<b>3 863</b>	4 747
<b>Passifs réglementaires</b>			
Amortissement des immobilisations corporelles	2019-2115	375	351
Écarts de revenus liés aux aléas climatiques <sup>a</sup>	2019-2024	179	4
Écarts de rendement à partager avec la clientèle <sup>a</sup>	2019-2020	167	45
Écarts liés aux modifications à l'ASC 715, <i>Compensation—Retirement Benefits</i> <sup>a</sup>	2019	6	42
Écarts liés aux approvisionnements en électricité <sup>a</sup>	2020	4	40
Écarts dans le coût de retraite <sup>a</sup>	2020	2	40
Autres	2019-2022	61	34
		<b>794</b>	556
Moins			
Tranche à court terme		80	78
		<b>714</b>	478

a) La contrepartie est comptabilisée dans le poste Produits des états consolidés des résultats.

Les actifs et passifs réglementaires ne sont pas inclus dans la base de tarification, à l'exception des coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique.

**NOTE 3**  
RÉGLEMENTATION (SUITE)**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés qui seront recouvrés dans les tarifs futurs sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire ne portant pas intérêt. Cet actif réglementaire est amorti au moment où les soldes non amortis sont reclassés comme composante du coût des avantages sociaux futurs.

**COÛTS LIÉS À UNE ENTENTE DE SUSPENSION**

Une entente portant sur la suspension temporaire des livraisons d'une centrale a été approuvée par la Régie en 2014. La contrepartie du passif financier enregistré relativement à cette entente a été comptabilisée à titre d'actif réglementaire ne portant pas intérêt, et les ajustements liés aux variations subséquentes de ce passif sont également comptabilisés dans cet actif. Les coûts associés à l'entente de suspension sont quant à eux recouvrés dans les tarifs sur une base annuelle, selon les montants facturés.

**COÛTS LIÉS AUX INITIATIVES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Les coûts admissibles engagés aux fins des initiatives en efficacité énergétique sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire et portent intérêt au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement.

**COÛTS LIÉS AU PROJET DE REMPLACEMENT DES DISJONCTEURS DE MODÈLE PK**

Les coûts admissibles engagés à compter du 11 avril 2016 dans le cadre du projet de remplacement des disjoncteurs de modèle PK sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire et portent intérêt aux taux prescrits par la Régie.

**ÉCARTS LIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS EN ÉLECTRICITÉ**

Les écarts, en volume et en prix, entre les approvisionnements réels en électricité et ceux prévus dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs d'électricité sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire ou de passif réglementaire, selon le cas. Ces écarts découlent entre autres des aléas climatiques. Ils portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

**ÉCARTS DANS LE COÛT DE RETRAITE**

Les écarts entre le coût de retraite constaté et le coût prévu dans les dossiers tarifaires aux fins de l'établissement des tarifs de transport et de distribution d'électricité sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire ou de passif réglementaire, selon le cas. Ils portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

**ÉCARTS DE REVENUS LIÉS AUX ALÉAS CLIMATIQUES**

Les écarts entre les revenus de transport et de distribution réels du Distributeur et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires, établis selon les normales climatiques, sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire ou de passif réglementaire, selon le cas. Ils portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

**AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Depuis, cette limite ne s'applique plus à condition que la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations corporelles du Transporteur, d'une part, et du Distributeur, d'autre part, n'excède pas 50 ans. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de l'utilisation de durées de vie utile limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au 9 juillet 2015 ont été comptabilisés à titre de passif réglementaire ne portant pas intérêt et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles visées.

**ÉCARTS DE RENDEMENT À PARTAGER AVEC LA CLIENTÈLE**

Les écarts de rendement à partager avec la clientèle découlent du mécanisme de traitement des écarts de rendement appliqué depuis 2017. En vertu de ce mécanisme, tout rendement excédentaire par rapport au rendement autorisé du Transporteur et du Distributeur est partagé avec la clientèle, à raison de 50 % pour les premiers 100 points de base d'écart et de 75 % pour toute tranche au-delà de ce seuil. Ces montants portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

**ÉCARTS LIÉS AUX MODIFICATIONS À L'ASC 715,  
COMPENSATION—RETIREMENT BENEFITS**

Les écarts découlant de l'application par le Transporteur et le Distributeur des modifications à l'ASC 715, *Compensation—Retirement Benefits*, adoptée de façon anticipée par Hydro-Québec le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sont comptabilisés à titre de passif réglementaire. Les montants comptabilisés à ce titre portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

**NOTE 3**  
RÉGLEMENTATION (SUITE)**AUTRES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES**

La compensation accordée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en diminution du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs sortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les frais financiers sont capitalisés dans les immobilisations corporelles en cours liées à des activités à tarifs réglementés, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Établis selon les méthodes approuvées par la Régie, ces taux tiennent compte d'une composante associée au coût des capitaux empruntés et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. La composante associée au rendement des capitaux propres a totalisé 56 M\$ en 2018 et 53 M\$ en 2017.

Les coûts de démantèlement d'actifs de transport sortis et remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Les coûts de remise en état des sites associés aux actifs remplacés sont également ajoutés au coût des nouveaux actifs construits.

Enfin, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont enregistrées dans un compte distinct et portées en diminution des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**Note 4** Amortissement

	2018	2017
Immobilisations corporelles	2 299	2 226
Actifs incorporels <sup>a</sup>	121	175
Actifs et passifs réglementaires	198	176
Sorties d'immobilisations	67	109
	2 685	2 686

a) Pour la période de 2019 à 2023, l'amortissement des actifs incorporels actuellement comptabilisés devrait s'établir comme suit : 90 M\$ en 2019, 62 M\$ en 2020, 41 M\$ en 2021, 22 M\$ en 2022 et 16 M\$ en 2023.

**Note 5** Taxes

	2018	2017
Redevances hydrauliques <sup>a</sup>	705	701
Taxe sur les services publics <sup>b</sup>	298	284
Taxes municipales, scolaires et autres <sup>c</sup>	108	91
	1 111	1 076

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 699 M\$ en 2018 (695 M\$ en 2017), dont un solde à payer de 5 M\$ au 31 décembre 2018 (83 M\$ au 31 décembre 2017).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

c) Y compris deux montants payables au gouvernement du Québec en 2018, soit l'un de 53 M\$ en vertu de la *Loi sur Transition énergétique Québec* (36 M\$ en 2017), pour lequel 2 M\$ était à payer au 31 décembre 2018 (néant au 31 décembre 2017), et l'autre de 15 M\$ en vertu de la *Loi instituant le Fonds du Plan Nord* (15 M\$ en 2017), à payer aux 31 décembre 2018 et 2017.

**Note 6** Frais financiers

	2018	2017
Intérêts sur titres d'emprunt	2 741	2 532
(Gain net) perte nette de change	(6)	10
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt <sup>a</sup>	215	217
	2 950	2 759
Moins		
Frais financiers capitalisés	169	203
Revenu net de placement	69	43
	238	246
	2 712	2 513

a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont assortis d'un taux de 0,5 % et sont versés au gouvernement du Québec.

**Note 7** Immobilisations corporelles

	2018				2017			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
<b>Production</b>								
Hydraulique	48 254	18 894	1 329	30 689	47 957	18 154	917	30 720
Autres	1 180	835	41	386	1 207	862	23	368
	49 434	19 729	1 370	31 075	49 164	19 016	940	31 088
<b>Transport</b>								
Postes et lignes	32 761	12 718	1 828	21 871	31 587	12 172	1 699	21 114
Autres	2 636	1 553	127	1 210	2 557	1 485	98	1 170
	35 397	14 271	1 955	23 081	34 144	13 657	1 797	22 284
<b>Distribution</b>								
Postes et lignes	15 039	7 044	366	8 361	14 612	6 760	361	8 213
Autres	3 563	1 916	113	1 760	3 490	1 822	100	1 768
	18 602	8 960	479	10 121	18 102	8 582	461	9 981
<b>Autres</b>	1 455	870	104	689	1 375	868	130	637
	104 888 <sup>a</sup>	43 830 <sup>a</sup>	3 908	64 966	102 785 <sup>a</sup>	42 123 <sup>a</sup>	3 328	63 990

a) Au 31 décembre 2018, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en service faisant l'objet de contrats de location-acquisition s'établissaient respectivement à 1 034 M\$ et à 250 M\$ (896 M\$ et 205 M\$ au 31 décembre 2017).

**Note 8 Actifs incorporels**

	2018			2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Amortissables</b>						
Logiciels, licences et autres	2 051	1 658	393	1 972	1 571	401
<b>Non amortissables</b>						
Servitudes et autres			484			470
			<b>877</b>			<b>871</b>

Les ajouts correspondant à des logiciels développés en interne ont totalisé 90 M\$ en 2018 (87 M\$ en 2017).

**Note 9 Placements**

	2018	2017
<b>À la valeur de consolidation</b>		
Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan (60,0 %)a, b	594	601
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (34,2 %)b	278	264
TM4 inc. (45 % en 2018, 100 % en 2017)	135	-
	<b>1 007</b>	<b>865</b>
<b>Autres</b>	<b>15</b>	<b>25</b>
	<b>1 022</b>	<b>890</b>

a) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition sur la valeur comptable nette sous-jacente des actifs de la Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan (la « SCHM ») à la date d'acquisition, qui se composait d'actifs incorporels non amortissables de 282 M\$ et d'actifs amortissables de 241 M\$ au 31 décembre 2018 (respectivement 282 M\$ et 252 M\$ au 31 décembre 2017).

b) En 2018, les achats d'électricité auprès de la SCHM et de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (la « CF(L)Co ») ont totalisé respectivement 81 M\$ et 97 M\$ (81 M\$ et 96 M\$ en 2017).

**CESSION PARTIELLE D'UNE FILIALE**

Le 22 juin 2018, Hydro-Québec a cédé 55 % des actions de sa filiale TM4 inc. (« TM4 ») à un tiers indépendant, pour une contrepartie en trésorerie de 165 M\$. Par suite de cette transaction, Hydro-Québec a cessé de consolider TM4, et le placement conservé de 45 % a été évalué à la juste valeur. Un gain de 277 M\$ lié à la cession partielle de TM4, dont 125 M\$ au titre de l'évaluation à la juste valeur du placement conservé, a été comptabilisé dans le poste Produits. Le placement dans TM4 est dorénavant comptabilisé à la valeur de consolidation.

**Note 10 Autres actifs**

	Notes	2018	2017
Fonds d'amortissementa	12	650	605
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998b	15	-	66
Autres		19	15
		<b>669</b>	<b>686</b>

a) Le fonds d'amortissement, affecté au remboursement de la dette à long terme, est constitué d'obligations émises par le gouvernement du Québec, soit principalement des obligations à long terme arrivant à échéance en 2021 et en 2026 ainsi que des obligations à court terme présentées dans le poste Placements temporaires, qui s'élevaient à 75 M\$ au 31 décembre 2018 (126 M\$ au 31 décembre 2017). En 2018, des obligations à long terme de 50 M\$ (605 M\$ en 2017) ont remplacé des placements temporaires dans ce fonds.

b) Étant donné que le gouvernement du Québec versera le montant intégral au plus tard le 15 octobre 2019, le remboursement a été reclassé, au 31 décembre 2018, à titre d'actif à court terme dans le poste Clients et autres débiteurs.

**Note 11** Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts relatifs au démantèlement des installations de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de ces installations ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques et de certains réservoirs à carburant et postes de transport.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2018				2017			
	Démantèlement des installations de Gentilly-2 <sup>a</sup>	Évacuation du combustible nucléaire irradié <sup>a</sup>	Démantèlement d'autres immobilisations	Total	Démantèlement des installations de Gentilly-2 <sup>a</sup>	Évacuation du combustible nucléaire irradié <sup>a</sup>	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	463	261	140	864	468	248	144	860
Passifs engagés	–	–	12	12	–	–	14	14
Charge de désactualisation	25	16	4	45	25	15	4	44
Passifs réglés	(25)	(1)	(9)	(35)	(30)	(2)	(24)	(56)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	(17)	4	(13)	–	–	2	2
Solde à la fin de l'exercice	463	259	151	873	463	261	140	864
Moins								
Tranche à court terme	48	5	9	62	41	8	16	65
	415	254	142	811	422	253	124	799

a) La Commission canadienne de sûreté nucléaire exige une garantie financière pour l'exécution des obligations d'Hydro-Québec à l'égard des coûts liés au démantèlement des installations de Gentilly-2 et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié. Celle-ci est constituée des placements détenus par la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire ainsi que d'une garantie financière irrévocable d'un montant maximal de 685 M\$ fournie par le gouvernement du Québec.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation sur lesquels est fondée la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui correspondent aux taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit :

%	Démantèlement des installations de Gentilly-2	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres immobilisations
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	Entre 1,1 et 4,6
Comptabilisation ultérieure des obligations	Entre 4,3 et 5,7	Entre 3,1 et 5,7	Entre 0,8 et 4,6

**FIDUCIE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode.

Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN. Au 31 décembre 2018, les placements détenus par le fonds en fiducie d'Hydro-Québec étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec dont la juste valeur s'élevait à 167 M\$ (163 M\$ au 31 décembre 2017).

La Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

**Note 12** Dette à long terme

La dette à long terme est principalement composée d'obligations, de billets à moyen terme et d'autres dettes, dont les passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) au coût amorti, selon la monnaie à l'émission et la monnaie au remboursement.

Les swaps de devises transigés aux fins de la gestion du risque de change lié à la dette à long terme ont été pris en compte dans l'établissement des pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement.

	2018				2017			
	À l'émission			Au remboursement	À l'émission			Au remboursement
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dollars canadiens <sup>a, b</sup>	38 016	<b>38 016</b>	<b>83</b>	<b>100</b>	37 607	37 607	84	100
Dollars américains	5 707	<b>7 789</b>	<b>17</b>	–	5 704	7 142	16	–
		<b>45 805</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		44 749	100	100
Plus								
Ajustement lié au risque de juste valeur couvert		<b>256</b>				259		
		<b>46 061</b>				45 008		
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		<b>3 151</b>				1 183		
		<b>42 910</b>				43 825		

a) Y compris des dettes autres que des obligations et des billets à moyen terme, dont la valeur actualisée totalisait 1 543 M\$ au 31 décembre 2018 (1 482 M\$ au 31 décembre 2017). Ces dettes ne portent pas intérêt.

b) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement. Ce fonds, présenté dans les postes Placements temporaires et Autres actifs, totalisait 725 M\$ au 31 décembre 2018 (731 M\$ au 31 décembre 2017).

Pour la période de 2019 à 2023, le coût amorti, à la date du bilan, des tranches de la dette à long terme arrivant à échéance s'établit comme suit : 3 151 M\$ en 2019, 2 256 M\$ en 2020, 2 426 M\$ en 2021, 3 407 M\$ en 2022 et 7 M\$ en 2023.

**NOTE 12**  
**DETTE À LONG TERME**  
**(SUITE)****TAUX D'INTÉRÊT**

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt des obligations et des billets à moyen terme, qui tiennent compte des taux contractuels, des primes, escomptes et frais d'émission ainsi que de l'incidence des contrats à terme et des swaps transigés aux fins de la gestion des risques à long terme associés à la dette. La partie à taux variable des obligations et billets s'élevait à 9,3 % au 31 décembre 2018 (12,0 % au 31 décembre 2017).

%	2018			2017
	Dollars canadiens	Dollars américains	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Échéance				
1-5 ans	9,10	9,03	<b>9,08</b>	8,29
6-10 ans	4,49	8,30	<b>8,20</b>	8,24
11-15 ans	5,42	10,07	<b>8,31</b>	7,62
16-20 ans	5,93	–	<b>5,93</b>	5,63
21-25 ans	5,11	–	<b>5,11</b>	5,11
26-30 ans	4,89	–	<b>4,89</b>	4,89
31-35 ans	4,47	–	<b>4,47</b>	4,47
36-40 ans	3,28	–	<b>3,28</b>	3,46
41-45 ans	6,53	–	<b>6,53</b>	6,53
Moyenne pondérée	4,83	9,32	<b>5,08</b>	5,22

**FACILITÉ ET MARGES DE CRÉDIT**

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui arrivera à échéance en 2023. Tout titre d'emprunt afférent portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (le « taux LIBOR ») à l'exception du crédit-relais, qui portera intérêt au taux de base américain. De plus, Hydro-Québec a accès à

des marges de crédit d'exploitation, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2018, les soldes disponibles de ces marges de crédit étaient de 200 M\$ US et de 276 M\$ CA ou US (200 M\$ US et 243 M\$ CA ou US au 31 décembre 2017).

**Note 13** Autres passifs

	Note	2018	2017
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	18	<b>1 726</b>	3 127
Créditeurs		<b>493</b>	522
		<b>2 219</b>	3 649

Les créditeurs comprennent un passif financier de 354 M\$ (358 M\$ au 31 décembre 2017) lié à une entente relative à la suspension temporaire des livraisons d'une centrale. La tranche à court terme, présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, était de 119 M\$ au 31 décembre 2018 (124 M\$ au 31 décembre 2017). Ce passif financier, y compris la tranche à court terme, représentait un montant actualisé de 473 M\$ au 31 décembre 2018 (482 M\$ au

31 décembre 2017). Il inclut une somme due en dollars américains qui s'élevait à 25 M\$ (19 M\$ US) au 31 décembre 2018 [24 M\$ (20 M\$ US) au 31 décembre 2017]. Au 31 décembre 2018, le taux effectif de ce passif était de 1,85 % (1,35 % au 31 décembre 2017).

**Note 14 Dette à perpétuité**

Les billets à perpétuité, d'un montant de 274 M\$ (201 M\$ US) au 31 décembre 2018 et de 251 M\$ (201 M\$ US) au 31 décembre 2017, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Aux 31 décembre 2018 et 2017, leur taux s'élevait respectivement à 2,7 % et à 1,6 %.

Les billets à perpétuité sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2018, aucune tranche n'a été rachetée. En 2017, une tranche de 23 M\$ (17 M\$ US) a été rachetée sur le marché secondaire et annulée par la suite. Des contrats à terme sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à la dette à perpétuité.

**Note 15 Instruments financiers**

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

**RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est exposée à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active qui vise à limiter l'exposition à chaque risque, de manière à réduire leur incidence globale sur les résultats.

**GESTION DES RISQUES À LONG TERME**

**GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS À LA DETTE**

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats à terme et des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et à la dette à perpétuité ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente le montant notionnel, exprimé en dollars canadiens ou en devises, des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques à long terme :

	2018 <sup>a)</sup>	2017 <sup>a)</sup>
<b>Contrats à terme</b>		
Dollars canadiens	(1 000)	(70)
Dollars américains	204	202
<b>Swaps</b>		
Dollars canadiens	(6 844)	(6 938)
Dollars américains	5 730	5 730

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

**GESTION DES RISQUES À COURT TERME**

Risque de change – Hydro-Québec utilise des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans les postes touchés par l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats de vente de devises dont les positions ouvertes au 31 décembre 2018 étaient d'un montant notionnel de 1 800 M\$ US (885 M\$ US au 31 décembre 2017).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats de garantie de taux et des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de taux d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans les postes touchés par l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats à terme et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2018 correspondaient à 23,2 TWh (22,5 TWh au 31 décembre 2017), des contrats à terme sur le gaz naturel dont les positions ouvertes au 31 décembre 2018 représentaient 0,4 million de MMBtu (0,5 million de MMBtu au 31 décembre 2017), des swaps de produits pétroliers dont les positions ouvertes au 31 décembre 2018 s'élevaient à 9,1 millions de litres (aucune position ouverte au 31 décembre 2017) ainsi que des swaps d'aluminium dont les positions ouvertes au 31 décembre 2018 totalisaient 240 825 tonnes (410 125 tonnes au 31 décembre 2017).

**NOTE 15**  
**INSTRUMENTS**  
**FINANCIERS (SUITE)****RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec à ce risque est réduite par : l'importance des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités, négociés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement préautorisées; la capacité d'accéder aux marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; et la gestion des niveaux de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, un montant de 43 971 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement, était garanti par le gouvernement du Québec (42 942 M\$ au 31 décembre 2017).

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs, qui résulte principalement de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. Elle est également exposée au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et au fonds d'amortissement, de même qu'aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable des actifs afférents présentés dans le bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

**CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS**

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'électricité est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 132 M\$ (124 M\$ au 31 décembre 2017) fournis en garantie par des clients, dont 46 M\$ (35 M\$ au 31 décembre 2017) sont comptabilisés dans le poste Créditeurs et charges à payer et 86 M\$ (89 M\$ au 31 décembre 2017), dans le poste Autres passifs.

Le tableau suivant présente la valeur des clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses afférente :

	2018	2017
Clients <sup>a</sup>	2 124	2 030
Autres débiteurs <sup>b</sup>	589 <sup>c</sup>	457
	2 713 <sup>d</sup>	2 487 <sup>d</sup>

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 390 M\$ au 31 décembre 2018 (1 496 M\$ au 31 décembre 2017).

b) Y compris une garantie financière de 139 M\$ (118 M\$ en 2017) couvrant certains instruments dérivés détenus à la fin de l'exercice.

c) Y compris le remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, qui s'élevait à 66 M\$ au 31 décembre 2018. Le montant correspondant en date du 31 décembre 2017 est présenté dans les Autres actifs.

d) Y compris 255 M\$ US (284 M\$ US en 2017) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La provision pour créances douteuses des clients s'établissait à 241 M\$ au 31 décembre 2018 (239 M\$ au 31 décembre 2017).

**AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Pour réduire son exposition au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et au fonds d'amortissement, de même qu'aux instruments dérivés, Hydro-Québec traite avec plusieurs émetteurs et institutions financières dont la notation de crédit est élevée et dont la majorité sont canadiens. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2018, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avait une notation de crédit égale ou supérieure à A, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

**NOTE 15**  
INSTRUMENTS  
FINANCIERS (SUITE)**JUSTE VALEUR****JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés selon leur nature et selon qu'ils sont désignés comme couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie, ou non désignés comme couvertures :

	2018				2017			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures <sup>a</sup>	Montants bruts des dérivés comptabilisés <sup>b</sup>	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures <sup>a</sup>	Montants bruts des dérivés comptabilisés <sup>b</sup>
<b>Actif</b>								
Contrats – Risque de change	–	1 280	14	<b>1 294</b>	–	769	51	820
Contrats – Risque de taux d'intérêt	372	2	–	<b>374</b>	420	3	2	425
Contrats – Risque de prix	–	159	49	<b>208</b>	–	8	61	69
	372	1 441	63	<b>1 876</b>	420	780	114	1 314
<b>Passif</b>								
Contrats – Risque de change	–	(162)	(116)	<b>(278)</b>	–	(266)	(251)	(517)
Contrats – Risque de taux d'intérêt	–	(55)	–	<b>(55)</b>	–	–	–	–
Contrats – Risque de prix	–	(104)	(13)	<b>(117)</b>	–	(267)	(24)	(291)
	–	(321)	(129)	<b>(450)</b>	–	(533)	(275)	(808)
Total	372	1 120	(66)	<b>1 426</b>	420	247	(161)	506

a) Ces instruments dérivés sont principalement transigés dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec. Au 31 décembre 2018, (116) M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées ((210) M\$ au 31 décembre 2017) en vertu d'ententes visant à limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Ces ententes découlent des encadrements qu'applique Hydro-Québec dans le but de réduire son exposition au risque de crédit et de limiter la concentration des risques.

b) Les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou à terme ou des prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

**NOTE 15**  
INSTRUMENTS  
FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente l'incidence de la compensation sur les instruments dérivés :

	2018				2017			
	Montants bruts des dérivés comptabilisés	Montants bruts compensés <sup>a</sup>	Trésorerie (reçue) versée en garantie <sup>b</sup>	Montants nets présentés dans le bilan	Montants bruts des dérivés comptabilisés	Montants bruts compensés <sup>a</sup>	Trésorerie (reçue) versée en garantie <sup>b</sup>	Montants nets présentés dans le bilan
<b>Actif</b>								
Court terme	217	(97)	(48)	<b>72</b>	143	(68)	(6)	69
Long terme	1 659	(215)	(1 323)	<b>121</b>	1 171	(527)	(625)	19
	1 876	(312)	(1 371)	<b>193</b>	1 314	(595)	(631)	88
<b>Passif</b>								
Court terme	(350)	240	30	<b>(80)</b>	(509)	321	1	(187)
Long terme	(100)	72	–	<b>(28)</b>	(299)	274	3	(22)
	(450)	312	30	<b>(108)</b>	(808)	595	4	(209)
Total	1 426	–	(1 341)	<b>85</b>	506	–	(627)	(121)

a) Les montants bruts des dérivés compensés sont liés à des contrats transigés conformément aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires. Ces conventions-cadres s'appliquent à tous les contrats d'instruments dérivés négociés de gré à gré.

b) Les montants de trésorerie compensés représentent des montants reçus ou versés en vertu d'ententes d'échange de garanties signées conformément aux directives de l'ISDA.

Par ailleurs, bien que certains dérivés ne puissent être compensés en raison de l'absence d'une convention-cadre de compensation exécutoire, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents dans le cadre d'appels de marge, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Au 31 décembre 2018, 129 M\$ à recevoir d'agents

de compensation en contrepartie de versements nets étaient intégrés dans le poste Clients et autres débiteurs (111 M\$ au 31 décembre 2017), tandis que 10 M\$ à payer à de tels agents en contrepartie d'encaissements nets étaient intégrés dans le poste Crédeurs et charges à payer (néant au 31 décembre 2017).

**NOTE 15**  
**INSTRUMENTS**  
**FINANCIERS (SUITE)**

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu. Il est à noter que la majorité des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui assurent néanmoins une couverture économique de positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

	2018			
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu <sup>a</sup>	Reclassés des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(590)	(651) <sup>b</sup>	(84)
Contrats – Risque de taux d'intérêt	40	47	4 <sup>c</sup>	1
Contrats – Risque de prix	–	(142)	177 <sup>d</sup>	24
	<b>40<sup>c,e</sup></b>	<b>(685)</b>	<b>(470)<sup>e</sup></b>	<b>(59)<sup>e,f</sup></b>
Incidence sur les résultats des éléments couverts	<b>(34)</b>		<b>472</b>	<b>86</b>

	2017				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	473	(1) <sup>b</sup>	443 <sup>b</sup>	29
Contrats – Risque de taux d'intérêt	117	(6)	–	3 <sup>c</sup>	(5)
Contrats – Risque de prix	–	177	10 <sup>d</sup>	(73) <sup>d</sup>	(48)
	<b>117<sup>c,e</sup></b>	<b>644</b>	<b>9</b>	<b>373<sup>e</sup></b>	<b>(24)<sup>e,f</sup></b>
Incidence sur les résultats des éléments couverts	<b>(113)</b>			<b>(373)</b>	<b>(36)</b>

a) Par suite de l'adoption de l'ASU 2017-12, les montants de 2018 comprennent la partie inefficace des relations de couverture auparavant présentée dans les résultats.

b) En 2018, aucun montant n'a été comptabilisé dans le poste Produits (70) M\$ en 2017), tandis que (651) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers (512 M\$ en 2017).

c) Ces montants ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers.

d) Ces montants ont été comptabilisés dans le poste Produits.

e) En 2018, les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible et Frais financiers ont respectivement totalisé 14 370 M\$, 2 167 M\$ et 2 712 M\$ (13 468 M\$, 2 005 M\$ et 2 513 M\$ en 2017).

f) Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion intégrée des risques. L'incidence de ces instruments sur les résultats est comptabilisée dans les postes touchés par le risque géré. Ainsi, en 2018, 41 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(36) M\$ en 2017], (9) M\$, dans le poste Achats d'électricité et de combustible [(14) M\$ en 2017] et (91) M\$, dans le poste Frais financiers (26 M\$ en 2017).

En 2018, Hydro-Québec a reclassé une perte nette de 2 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats à la suite de l'abandon de couvertures de flux de trésorerie (néant en 2017).

Au 31 décembre 2018, Hydro-Québec estimait à 13 M\$ le montant net des pertes comprises dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassées dans les résultats au cours des douze mois suivants (203 M\$ au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de trois ans (deux ans au 31 décembre 2017).

**NOTE 15**  
INSTRUMENTS  
FINANCIERS (SUITE)**JUSTE VALEUR DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des équivalents de trésorerie, des débiteurs – clients, des autres débiteurs et des passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers, sauf dans le cas des éléments présentés dans le tableau suivant :

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme <sup>a</sup>	46 061 <sup>b</sup>	59 876	45 008 <sup>b</sup>	61 271
Dettes à perpétuité	274	252	251	204

a) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

b) Y compris un montant de 2 000 M\$ (1 829 M\$ en 2017) associé à des dettes faisant l'objet d'une couverture de juste valeur, ce qui a donné lieu à un ajustement lié au risque couvert de 350 M\$ (359 M\$ en 2017) pour les relations de couverture existantes et de (94) M\$ ((100) M\$ en 2017) pour les relations auxquelles Hydro-Québec a mis fin.

**Note 16** Capitaux propres**CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2018 et 2017.

**BÉNÉFICES NON RÉPARTIS**

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut excéder le surplus

susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2018, le dividende est de 2 394 M\$ (2 135 M\$ pour 2017).

**CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	Note	2018				2017			
		Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde à la fin de l'exercice précédent		(406)	(2 186)	1	(2 591)	(135)	(1 799)	3	(1 931)
Ajustements liés à une modification de convention comptable	2	(2)	–	–	(2)	–	–	–	–
		(408)	(2 186)	1	(2 593)	(135)	(1 799)	3	(1 931)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements		685	351	3	1 039	(644)	(485)	(2)	(1 131)
Montants reclassés dans les résultats		(470)	118	–	(352)	373	98	–	471
Autres éléments du résultat étendu		215	469 <sup>a</sup>	3	687	(271)	(387) <sup>a</sup>	(2)	(660)
Solde à la fin de l'exercice courant		(193)	(1 717)	4	(1 906)	(406)	(2 186)	1	(2 591)

a) Les Autres éléments du résultat étendu comprennent la variation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs, qui a été de (787) M\$ en 2018 (545 M\$ en 2017).

**Note 17** Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2018	2017
<b>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
Clients et autres débiteurs	(132)	(490)
Matériaux, combustible et fournitures	(41)	(9)
Créditeurs et charges à payer	(223)	203
Intérêts courus	(24)	(40)
	(420)	(336)
<b>Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie</b>		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	119	77
<b>Intérêts payés</b>	<b>2 219</b>	<b>2 084</b>

**Note 18** Avantages sociaux futurs

Les obligations au titre des prestations projetées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur des régimes d'avantages sociaux futurs offerts aux employés sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2017. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2018.

## ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES ET DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA JUSTE VALEUR

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
<b>Obligations au titre des prestations projetées</b>				
Solde au début de l'exercice	26 400	24 003	1 582	1 471
Coût des services rendus	505	430	49	44
Cotisations des employés	196	179	–	–
Prestations versées et remboursements	(1 034)	(999)	(74)	(72)
Intérêts sur les obligations	837	792	51	49
(Gain actuariel) perte actuarielle	(1 793)	1 995	(148)	90
Solde à la fin de l'exercice	25 111	26 400	1 460	1 582
<b>Actifs des régimes à la juste valeur</b>				
Solde au début de l'exercice	24 706	22 935	88	83
Rendement réel des actifs <sup>a</sup>	541	2 316	2	–
Cotisations des employés	196	179	–	–
Cotisations d'Hydro-Québec	279	275	18	18
Prestations versées et remboursements	(1 034)	(999)	(12)	(13)
Solde à la fin de l'exercice	24 688	24 706	96	88
<b>Situation de capitalisation – Déficit des régimes</b>	<b>423</b>	<b>1 694</b>	<b>1 364</b>	<b>1 494</b>
Présentée comme suit :				
Créditeurs et charges à payer	–	–	61	61
Autres passifs	423	1 694	1 303	1 433

a) Les frais d'administration et de gestion facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite se sont établis à 18 M\$ en 2018 (16 M\$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 23 550 M\$ (24 706 M\$ au 31 décembre 2017). Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse concernant le taux de croissance des salaires.

**ACTIF DU RÉGIME DE RETRAITE**

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la « Politique de placement »), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de transaction et établissent les règles

applicables à la gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers. La Politique de placement permet l'utilisation de dérivés, tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Le tableau suivant présente la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'elle était établie dans la Politique de placement en vigueur le 31 décembre 2018 :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	38
Actions	46
Placements alternatifs <sup>a</sup>	16
	100

a) Les placements alternatifs regroupent les placements immobiliers, les placements privés et les prêts hypothécaires commerciaux.

**NOTE 18**  
AVANTAGES SOCIAUX  
FUTURS (SUITE)

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements nets du Régime de retraite au 31 décembre selon la hiérarchie de la juste valeur et la nature des titres :

	2018				2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	192	–	–	192	200	–	–	200
Placements à court terme <sup>a</sup>	–	1 559	–	1 559	–	343	–	343
Obligations <sup>a, b</sup>	242	6 567	–	6 809	1 076	7 277	–	8 353
Actions cotées	9 438	–	–	9 438	10 553	–	–	10 553
Placements immobiliers <sup>a, c</sup>	–	40	3 303	3 343	233	68	2 856	3 157
Placements privés <sup>d</sup>	–	–	826	826	–	–	573	573
Fonds de couverture <sup>e</sup>	470	2 103	–	2 573	392	981	–	1 373
Instruments dérivés – Actifs <sup>f</sup>	1	252	–	253	–	63	–	63
Instruments dérivés – Passifs <sup>f</sup>	(24)	(301)	–	(325)	(7)	(41)	–	(48)
Autres	58	20	–	78	19	153	–	172
	10 377	10 240	4 129	24 746 <sup>g</sup>	12 466	8 844	3 429	24 739 <sup>g</sup>

- a) La juste valeur des placements à court terme, des obligations et des placements immobiliers classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets, basée sur le rendement actuel du marché.
- b) Les actifs du Régime de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes, pour un montant total de 957 M\$ (846 M\$ en 2017).
- c) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux monétaires futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux monétaires futurs.
- d) La juste valeur des placements privés est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux monétaires futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation des bénéfices ou le prix d'opérations comparables récentes.
- e) Les fonds de couverture sont évalués à la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, qui est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents ou selon la valeur de l'actif net.
- f) Les dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.
- g) La juste valeur des placements ne tient pas compte du montant net des créditeurs et des débiteurs, qui correspond à un montant à payer de 58 M\$ (33 M\$ en 2017).

Le tableau suivant présente les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 :

	2018			2017		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	2 856	573	3 429	2 703	360	3 063
Acquisitions et cessions	149	121	270	74	152	226
Gains nets réalisés	4	2	6	6	2	8
Gains nets non réalisés	294	130	424	73	59	132
Solde à la fin de l'exercice	3 303	826	4 129	2 856	573	3 429

En 2018 et en 2017, il n'y a eu aucun reclassement entre le niveau 3 et les niveaux 1 et 2.

**ACTIF DES AUTRES RÉGIMES**

Au 31 décembre 2018, l'actif des Autres régimes était composé d'obligations émises par Hydro-Québec, pour un montant total de 87 M\$ (83 M\$ au 31 décembre 2017), et d'éléments de trésorerie, pour un total de 9 M\$ (5 M\$ au 31 décembre 2017). Les obligations sont classées au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

**NOTE 18**  
AVANTAGES SOCIAUX  
FUTURS (SUITE)**COÛT DES RÉGIMES**

## COMPOSANTES DU COÛT NET CONSTATÉ DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus	505	430	49	44
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs				
Intérêts sur les obligations	837	792	51	49
Rendement prévu des actifs	(1 533)	(1 422)	(3)	(3)
Amortissement de la perte actuarielle nette	275	222	30	26
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés	7	11	(4)	(5)
Perte actuarielle sur le régime d'assurance salaire en cas d'invalidité de longue durée	-	-	-	8
	(414)	(397)	74	75
<b>Coût net constaté de l'exercice</b>	<b>91</b>	<b>33</b>	<b>123</b>	<b>119</b>

## COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
(Gain actuariel) perte actuarielle	(801)	1 101	(147)	85
Amortissement de la perte actuarielle nette	(275)	(222)	(30)	(26)
Amortissement du (coût des) crédit pour les services passés	(7)	(11)	4	5
(Augmentation) diminution totale des Autres éléments du résultat étendu	(1 083)	868	(173)	64
Moins				
(Diminution) augmentation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	(678)	509	(109)	36
<b>(Augmentation) diminution nette des Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(405)</b>	<b>359</b>	<b>(64)</b>	<b>28</b>

## COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
Perte actuarielle nette non amortie	4 302	5 378	291	468
Coût des (crédit pour les) services passés non amortis	25	32	(21)	(25)
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 327	5 410	270	443
Moins				
Actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	2 710	3 388	170	279
<b>Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>1 617</b>	<b>2 022</b>	<b>100</b>	<b>164</b>

Pour l'exercice 2019, l'amortissement de la perte actuarielle nette et du coût des (crédit pour les) services passés dans le coût net constaté de l'exercice devrait s'établir à respectivement 91 M\$ et 7 M\$ pour le Régime de retraite et à respectivement 16 M\$ et (5) M\$ pour les Autres régimes.

**NOTE 18**  
AVANTAGES SOCIAUX  
FUTURS (SUITE)

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût net constaté au titre des prestations projetées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée.

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2018	2017	2018	2017
<b>Obligations au titre des prestations projetées</b>				
Taux à la fin de l'exercice (%)				
Taux d'actualisation des prestations projetées	3,91	3,42	3,95	3,43
Taux de croissance des salaires <sup>a</sup>	3,24	3,10	–	–
<b>Coût net constaté</b>				
Taux à la fin de l'exercice précédent (%)				
Taux d'actualisation du coût des services rendus	3,47	3,94	3,45	3,89
Taux d'actualisation des intérêts sur les obligations	3,19	3,33	3,24	3,39
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes <sup>b</sup>	6,50	6,50	2,32	3,37
Taux de croissance des salaires <sup>a</sup>	3,10	3,14	–	–
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs (années)	13	13	12	12

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

b) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne du rendement attendu à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par leur poids cible respectif, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

Au 31 décembre 2018, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 5,00 % pour 2019. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux augmentera de façon linéaire pour atteindre 6,50 % en 2022, puis diminuera pour s'établir au taux ultime de 4,50 % en 2037. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes en 2018 et en 2017 :

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
	2018	2017	2018	2017
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées de l'exercice	10	5	(7)	(3)
Incidence sur les obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	108	121	(85)	(94)

**PRESTATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE VERSÉES AU COURS DES DIX PROCHAINS EXERCICES**

	Régime de retraite	Autres régimes
2019	1 098	68
2020	1 146	70
2021	1 193	72
2022	1 240	74
2023	1 286	77
2024-2028	7 128	424

En 2019, Hydro-Québec prévoit verser des cotisations de respectivement 259 M\$ et 19 M\$ au titre du Régime de retraite et des Autres régimes.

**Note 19** Engagements et éventualités**ENGAGEMENTS****ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. En 2016, ce contrat a été renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes selon les dispositions du contrat. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2018, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité conclus avec d'autres producteurs. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052. Hydro-Québec s'était aussi engagée à acheter des droits de transport d'électricité.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2019	1 841
2020	1 900
2021	1 911
2022	1 941
2023	2 068
2024 et suivants	25 838

**INVESTISSEMENTS**

Dans le cadre de ses projets de développement et de ses activités de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses actifs, Hydro-Québec prévoit faire des investissements annuels en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,9 G\$ au Québec sur la période allant de 2019 à 2023.

**ÉVENTUALITÉS****GARANTIES**

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements sont apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser au titre de ces garanties. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2018, le coût amorti des dettes à long terme visées était de 3 314 M\$ (3 289 M\$ au 31 décembre 2017).

**LITIGES**

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec des recours fondés sur des revendications de droits ancestraux. Notamment, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement par suite de diverses activités menées sur le territoire qu'ils revendiquent. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

Par ailleurs, les Innus de Pessamit ont réactivé, en novembre 2006, un recours introduit en 1998 et visant notamment la reconnaissance de droits ancestraux rattachés à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production hydroélectrique du complexe Manic-Outardes. Cette communauté réclame une somme de 500 M\$. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ce recours. En 2015, la Cour supérieure a accueilli une requête dans laquelle les Innus de Pessamit demandaient la suspension des procédures. En novembre 2017, les parties ont convenu d'un nouvel échéancier en vue de la reprise des procédures selon lequel les Innus de Pessamit ont jusqu'en juin 2019 pour réaliser les expertises qu'ils entendent déposer. Une conférence de gestion d'instance sera convoquée par la suite.

**Note 20** Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

**Production :** Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle fournit un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution et peut aussi participer aux appels d'offres de cette division dans un contexte de libre concurrence. De plus, elle réalise des ventes d'électricité ainsi que des transactions d'arbitrage sur les marchés externes.

**Transport :** Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

**Distribution :** Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois. Elle exerce également les activités liées à la vente d'électricité au Québec ainsi qu'aux services à la clientèle et à la promotion de l'efficacité énergétique.

**Construction :** Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (la « SEBJ ») conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité, principalement pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés est chargée des projets qui se déroulent au

Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. La SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49<sup>e</sup> parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

**Activités corporatives et autres :** Les unités corporatives appuient les secteurs d'exploitation dans la réalisation de leurs activités.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, Principales conventions comptables, et à la note 3, Réglementation.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport établis conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les produits et services intersectoriels sont évalués au coût complet, qui englobe l'ensemble des coûts directement associés à la livraison du produit ou du service.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est rattachée à des activités menées au Québec. En 2018, les produits provenant de l'extérieur du Québec se sont élevés à 1 767 M\$, dont 1 231 M\$ des États-Unis (respectivement 1 773 M\$ et 1 368 M\$ en 2017).

**NOTE 20**  
INFORMATIONS  
SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats, l'actif et les activités d'investissement par secteurs :

							2018
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 792	130	12 124	1	323	–	14 370 <sup>a</sup>
Clients intersectoriels	4 912	3 387	85	2 140	1 836	(12 360)	–
Amortissement	819	1 030	697	5	134	–	2 685
Frais financiers	1 250	953	480	(1)	35	(5)	2 712
Bénéfice net	1 998	554	362	–	278	–	3 192
Actif total	32 994	23 288	13 976	44	6 847	(160)	76 989
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	792	1 782	664	10	154	–	3 402

a) Y compris 308 M\$ ne provenant pas de contrats conclus avec des clients, dont (241) M\$ découlent de programmes générateurs d'autres types de produits (*alternative revenue programs*) liés à certains actifs et passifs réglementaires.

							2017
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 790	10	11 621	1	46	–	13 468
Clients intersectoriels	4 726	3 297	80	2 479	1 706	(12 288)	–
Amortissement	805	998	752	4	127	–	2 686
Frais financiers	1 173	863	450	–	32	(5)	2 513
Bénéfice net	1 948	554	333	–	11	–	2 846
Actif total	32 944	22 494	13 677	39	6 768	(153)	75 769
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	963	1 971	650	13	157	–	3 754

**Note 21** Données comparatives

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant. C'est notamment le cas des actifs et passifs financiers liés à la réglementation, qui étaient auparavant intégrés dans les postes Autres passifs et Crédeurs et charges à payer et qui sont maintenant présentés à titre d'actifs et de passifs réglementaires. Ce reclassement a entraîné une hausse de 9 M\$ des actifs réglementaires à court terme, de 30 M\$ des actifs réglementaires à long terme, de 78 M\$ des passifs réglementaires à court terme et de 112 M\$ des passifs réglementaires à long terme.

